

INTITULE DU POSTE**ENSA CLERMONT-FERRAND-2024-
1775897-MCF TPCAU cat 1 n°3****INTITULE LONG
DU POSTE**

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS**Versant :**

Fonction publique de l'Etat

Corps :

MCF

Catégorie :

A

Poste ouvert par concours Domaine

Oui

fonctionnel

Enseignement supérieur recherche

Emploi de référence

RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001

Date de vacance de l'emploi

01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE**Région** Auvergne-Rhône-Alpes**Département** Puy-de-Dôme**Adresse** 85 rue du Dr Bousquet – 63100 CLERMONT-FERRAND**EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement**

Fidèle à son histoire et à son implantation géographique dans le **Massif Central**, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand cultive sa singularité dans le paysage des ENSA françaises.

L'ENSACF s'interroge sur les conditions de la crise globale actuelle pour permettre aux étudiant·e·s d'être des acteurs éclairés du monde de demain. Dans une situation critique où les concentrations métropolitaines montrent des limites, d'autres scénarios sont à inventer. Face à ces enjeux, l'ENSACF fait le choix de réaffirmer son ancrage territorial et de penser ses missions à partir du milieu qui est le sien. Elle ambitionne ainsi de devenir un établissement de référence sur la thématique transversale **des territoires en marge**, en fondant sa pédagogie sur deux thèmes majeurs :

- **la pensée transcalaire**, qui s'appuie sur l'idée que la transformation des territoires se pense à toutes les échelles, depuis la géographie jusqu'à la mise en œuvre de la matière.
- **l'expérimentation**, qui est une attitude de projet par le « faire » tout autant qu'un rapport au monde et qui invite les étudiants à tester par eux-mêmes les dispositifs de transformations sociales et environnementales jusqu'à l'échelle 1.

Quatre Domaines d'Études de master proposent des entrées différentes, mais complémentaires, du projet pédagogique de l'école en s'appuyant sur les territoires et les constructions dont on hérite, et explorent une logique de soin envers des milieux à réparer, à régénérer.

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

Le projet pédagogique et scientifique de l'ENSACF vise à équiper les étudiants face à une crise qui se dévoile comme une profonde crise de l'habitation humaine. La sensibilisation à l'éologie environnementale porte un accent sur les écologies sociale et mentale : considérer notre rapport aux réalités économiques et sociales, aux liens entre les humains au sein de chaque société dont ils participent ; questionner notre subjectivité, notre capacité à nous individuer dans le monde, à cultiver l'invention et l'altérité.

Dans un monde incertain, en tant qu'institution et pédagogues, nous n'avons pas toutes les réponses. Les étudiants, les enseignants-chercheurs sont des apprenants. Il s'agit d'explorer l'inconnu ensemble, d'imaginer collectivement les solutions de demain.

L'enseignement du projet d'architecture est ici central ; sont particulièrement développés :

- le rapport de l'architecture à son milieu, à l'ensemble des réalités entrelacées, proches ou lointaines, matérielles, sociales et idéelles, qui forment tout autant sa matrice que son empreinte
- le rapport de l'architecture avec les disciplines associées avec l'intégration de savoirs spécifiques et transversaux dans l'enseignement du projet.

Enfin, l'UMR Ressources explore les « marges », entre critiques et transgressions, résistances et résiliences : cultiver l'idée selon laquelle ce n'est pas depuis l'intérieur d'un système dominant que l'on trouve les solutions les plus pertinentes, mais bien depuis ses marges.

DESCRIPTIF DU POSTE missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

Enseigner la conception de l'architecture depuis les territoires en licence et master.

Sont attendues une expertise et une culture réflexive étendue sur les questions disciplinaires : « théories et écritures contemporaine de l'architecture ». Il sera notamment attendu l'élaboration ou la coordination d'un cycle de cours mettant en relation les questions doctrinales contemporaines avec les thèmes du projet de l'établissement. Le service est donné à titre indicatif.

SEMESTRE 1 – Projet – Parcourir et habiter 90hTD

Le premier semestre engage une initiation et une découverte de l'ensemble du champ architectural contemporain, dans sa complexité et l'actualité de ses enjeux écologiques. L'enseignement du projet conduit à une posture de questionnement critique sur la discipline, à partir d'une première triade de réflexion : Espaces, Corps, Climats.

SEMESTRE 2 – Théories et écritures architecturale contemporaine (introduction) 12hCM

Un travail de mise à plat et de cartographie des apports théoriques est en cours à l'échelle de la licence et du master. Ce cours introductif disciplinaire complète et conforte l'offre actuelle.

SEMESTRES 5&6 - Rapport d'étude 30hTD

Comment concilier les spécificités du projet architectural et les codes de la recherche académique ? S'il convient de prévenir tout effet de dilution de la culture disciplinaire dans le travail de recherche, l'objectif reste de former les étudiants à s'adresser à la communauté scientifique dans son ensemble. L'objectif du rapport d'étude est de restituer, pour la première fois et par l'écrit, l'un de ses moments réflexifs, à partir d'un bilan critique de ses premières années de Licence.

SEMESTRE 6 – Projet – Territoires ruraux 90hTD

L'enseignement interroge via le projet architectural urbain et paysager les mutations sociétales, territoriales, urbaines et architecturales des territoires ruraux inscrits dans des situations contrastées, sous la pression de dynamiques métropolitaines, au cœur d'un bassin de vie ou en situation de marginalité. Il se singularise par une confrontation au réel avec une semaine in-situ permettant la rencontre des acteurs d'un territoire : élus, techniciens, associations, acteurs économiques, habitants, en lien avec une collectivité publique partenaire et une réflexion en cours.

SEMESTRE 6 – Analyse de références architecturales et urbaines en milieu rural 14hTD

Analyser un corpus de réalisations architecturales exemplaires par leur programme, leur démarche ou leur mise en œuvre, qui constitueront une culture commune à l'ensemble de l'atelier. Cette somme de références partagées alimentera la réflexion autour du projet architectural urbain et paysager et du territoire investigué.

SEMESTRE 7 & 8 - Théories et écritures architecturales contemporaines 24hCM

Un travail de mise à plat et de cartographie des apports théorique est en cours à l'échelle de la licence et du master. Ce cours disciplinaire, complète et conforte l'offre actuelle.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

L'enseignant·e participera aux jurys, suivi de stages, rapports de licence, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, travaux des instances et commissions de l'école.
Il·elle participera aux réunions pédagogiques de l'école et sera amené.e à participer à la coordination d'enseignements.
Il·elle s'inscrira dans le programme pédagogique de l'ENSACF, et participera au débat et à l'organisation du programme pédagogique.

L'enseignant.e devra intégrer une équipe constituée d'enseignant.es, il est attendu le plaisir du travail en équipe et son corolaire en termes d'organisation et d'investissement.
En particulier en intégrant l'UMR Ressources, il·elle pourra prétendre à une décharge recherche.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

L'ENSACF ouvre un poste dans le champ TPCAU. Le/la candidate devra démontrer, par ses propositions d'enseignements, par ses recherches et par son exercice de la maîtrise d'œuvre, une réelle capacité d'articulation recherche et pratique.

L'ENSACF attend de chaque candidat.e :

- un propos construit sur la pédagogie au sein d'une École Nationale Supérieure d'Architecture ;
- un positionnement par rapport à ce que défend l'ENSA de Clermont-Ferrand (projet d'établissement et UMR Ressources) ;
- une démarche prospective : au regard des spécificités du parcours du.de la candidat.e, l'énonciation de propositions qu'il·elle pourrait porter en cohérence avec le projet de l'ENSACF.

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

- une expérience significative d'enseignement dans le champ TPCAU au sein des ENSA ;
- une connaissance de la diversité des pratiques en cours et leurs évolutions rapides ;
- une expérience de praticien.ne ;
- une pratique professionnelle réflexive de la conception architecturale à différentes échelles ;
- un engagement significatif dans la recherche, pouvant nourrir les problématiques des enseignements proposés et de l'UMR Ressources.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Champ TPCAU : Ce champ se confronte chaque année en licence à un aspect des crises contemporaines : L1 Climat, L2 Ressources, L3 Ecosystèmes partagés avec l'ensemble des champs disciplinaires de l'école.

Outre l'apprentissage de la conception et de la mise en forme, l'enseignement TPCAU inclut la théorie et la pratique de la construction architecturale (conception des structures, des enveloppes, détails d'architecture, économie du projet...), et celles sur l'insertion de l'architecture dans son environnement. Il inclut la réflexion inhérente au projet architectural sur les pratiques et la discipline.

Ressources : Ressources est une UMR (Unité Mixte de Recherche) sous tutelles de l'ENSACF et l'UCA, dont le projet scientifique est intitulé « les marges de l'architecture et l'architecture des marges ».

Ces deux thématiques miroirs regroupent les domaines de recherche de Ressources et leurs terrains d'investigation : le premier axe – les marges de l'architecture, entend interroger les ruralités ainsi que les petites et moyennes villes. Il s'agit d'appréhender des milieux habités et des territoires situés en marge d'une métropolisation dominante ; le second axe – l'architecture des marges, ouvre à l'exploration de pratiques professionnelles alternatives et questionne le territoire disciplinaire de l'architecture.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Architecte DPLG ou DE HMOP

Doctorat en architecture

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux

dispositions du code du travail mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de CLERMONT-FERRAND .

CANDIDATURE

Lien du site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter veronique.bourioux@clermont-fd.archi.fr (service RH)

Autre personne à contacter helene.guicquero@clermont-fd.archi.fr (direction des études)